

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Johan TOUCAS – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que la suppression des tarifs de vente régulés (TVR) est programmée pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarifs «jaune» et tarifs «vert») le 31 décembre 2015.

Au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption de service puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité.

N° 2015/062

ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCE PAR LE SYMIELECVAR EN TANT QUE COORDONNATEUR POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

CM du 02/04/2015

N° 2015/062

**ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCE PAR LE SYMIELECVAR
EN TANT QUE COORDONNATEUR POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR a consulté l'ensemble des communes adhérentes en vue de connaître leurs intentions en la matière et si elles comptaient profiter de la mise en place d'un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

La Commune de Cogolin a répondu favorablement à cette enquête.

Afin de préparer le futur marché de fournitures, il est nécessaire que la commune adhère au groupement de commandes sur la base de la convention de groupement jointe à la présente délibération qui fixe les droits et devoirs de chacune des parties.


Une fois que le SYMIELECVAR aura recueilli l'ensemble des délibérations des membres souhaitant participer, la convention sera complétée d'une annexe comportant la liste des membres et pourra être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Cogolin au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- d'approuver la convention de groupement jointe à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits à L'UNANIMITE.

Le Maire,

 Marc Etienne LANSADE